

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le 25 février 2020

heure de début de séance : 18 heures 15

heure de fin de séance : 21 heures 15

	NOM Prénom	Qualité
Président de séance	Alain ABADIE	Proviseur
Secrétaire de séance	Claudine DARS DENISE	Professeur

Nombre de membres présents : 20

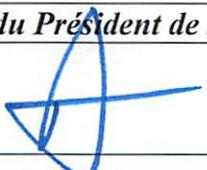
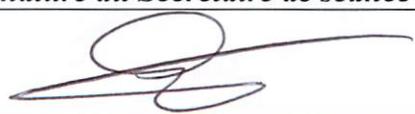
Quorum : **Atteint**

Le *procès-verbal* de la séance du précédent C.A. réuni le 28 novembre 2019 est *approuvé* [ X ]  
*refusé* [ ]

Résultat du vote : *unanimité*

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	Affaires financières	1	
II	Bâtiments (maintenance, travaux à effectuer)	1	
III	Equipement en matériel et mobilier		
IV	Transports scolaires		
V	Conventions	1	
VI	Structures pédagogiques et Postes (D.G.H., sectorisation ...)	2	
VII	Projet d'établissement		
VIII	Vie scolaire / Projets culturels et scientifiques/ Santé et prévention ...	1	
IX	Formation continue. GRETA		
X	Associations en milieu scolaire		
XI	Mise en place des instances		
XII	Questions Diverses		
<b>Tous les documents afférents aux votes ont été envoyés avec la convocation</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	

Le 26 février 2020

<i>Signature du Président de séance</i>	<i>Signature du Secrétaire de séance</i>
	

*Transmission à l'Inspecteur d'Académie*  
 le : .....

*Transmission au Recteur*  
 le .....

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du**  
**MARDI 25 FEVRIER 2020**  
*sous la présidence de : Alain ABADIE*

		Présents	Absents	Excusés
<b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>				
- Chef d'établissement : Alain ABADIE		X		
- Adjoint : Corinne MADRANGE		X		
- Gestionnaire : Rodolphe FEVRE		X		
- Conseiller Principal d'Education : Bénédicte DIAZ		X		
- Chef des travaux : Françoise VAISSE		X		
<b>PERSONNALITES</b>				
- de la collectivité de rattachement :	1 – Dolorès ROQUE	X		
	2- René MORENO		X	
- de la commune siège :	1 – Elisabeth PISSARO			X
- du groupe de communes	1 – Nataly DARTIGUELONGUE		X	
- qualifiées	1 –Philippe PUJAS –Directeur IUT			X
	2 -			
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS</b>				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation				
1 – Clément GRENET remplacé par Eric MEJEAN		X		
2 – Sylvie ARCHIMBEAU		X		
3 – Marc DUPARAY		X		
4 – Pierre PRIM représenté par M. MERLE		X		
5 – Béatrix PETIT		X		
6 – Claudine DARS DENISE		X		
7 – Laurent ANTONELLI		X		
- au titre des personnels A.T.O.S.S. :				
1 – Jean Luc SALINAS				X
2 – Nadine AGUERA		X		
3 – Morgan DOREY				X
<b>REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES</b>				
-parents	1 – Alima HAMMOU			X
	2 – Zolika BRAFMAN			X
	3 – Séverine MONTAGNIER		X	
	4 – Alain LEFEBVRE	X		
	5 – Judith TORTI			X
	6 –			
	7 -			
- élèves	1 –Ilies SANCHEZ		X	
	2 – Bastien CALABRO	X		
	3 – Raphaël THIBAUT	X		
	4 – Nikita SALINAS		X	
	5 – Lucas ANDREU	X		
<b>MEMBRES INVITES</b>				

---

**PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- *Séance du* : 25-2-2020  
- *N° de séance* : 3

---

**Chapitre : II**

**Affaires financières**

---

- Concessions de logements.

M. Fèvre présente un avenant aux concessions de logements 2019-2020.

**Vote : 1 abstention.**

- Tarification GRETA HÉRAULT OUEST

M. Fèvre présente les différentes tarifications des formations proposées par le GRETA.

**Vote à l'unanimité.**

- Don.

M. Fèvre explique que le don est en relation avec le voyage à Malte.

**Vote à l'unanimité.**

---

**PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- *Séance du* : 25-2-2020  
- *N° de séance* : 3

---

Chapitre : V

Contrats, conventions

---

**Conventions et contrats**

- Conventions et contrats.

M. Fèvre présente les différents conventions et contrats.

Il s'agit de 3 conventions pour des prestations de la plateforme technologique, une convention pour la location de l'interat pour la Féria 2020 et une conventions de mutualisation de la paye avec le lycée Jean Jaurès de St Clément de Rivière.

**Vote à l'unanimité.**

---

**PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- *Séance du* : 25-2-2020  
- *N° de séance* : 3

---

**Chapitre : VIII**

**Vie Scolaire/Projets culturels et scientifiques, santé prévention...**

---

**•Bilans sanctions et punitions**

Mme Diaz présente le bilan et rappelle que l'on ne peut sanctionner que les fautes connues. Elle invite les équipes pédagogiques à faire des rapports afin qu'il y ait des sanctions.

M. Abadie revient sur le cas de deux élèves exclus puis réintégrés par la commission d'appel du Rectorat. Il conteste cette décision sur le fond et la forme, il déclare s'être senti trahi par l'institution.

Mme Roqué se déclare effarée par le défaut de caution de la hiérarchie.

M. Duparay propose que soit diffusé aux collègues par mail le bilan des CPE, afin de montrer le travail réalisé. Cette proposition est approuvée.

---

**PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Séance du : 25-2-2020  
- N° de séance : 3

---

Chapitre : VI                      Structures pédagogiques et Postes (DGH, sectorisation...)

---

● Structure pédagogique 2020 et répartitions des moyens (DGH)

Mme Madrange présente sa proposition de DHG.

M. Lefebvre demande une explication à propos des SES qui passent de 2 à 3 groupes entre le projet initial et cette répartition. Mme Madrange explique qu'ils ont modulé et qu'à ce stade il fallait attendre de voir ce qu'il allait advenir avec les nouveautés que sont l'*Anglais monde contemporain* et les LLCE qui ne sont pas encore prises en compte.

Le cas de Mme Maraval est rappelé. Elle est agrégée et doit 15h, or avec la réforme elle ne peut plus réaliser que 12.25 heures. Elle sera sans doute laissée à disposition de l'établissement pour compléter son service.

Il est évoqué l'idée de créer une LV3 allemand ou une section européenne. Cependant, ces deux idées sont des projets à travailler. M. Lefebvre conclut que selon lui l'égalité des chances s'arrête en fin de troisième. Il déclare : « Vous faites de votre mieux, mais on a des griefs envers votre hiérarchie et la politique du gouvernement ».

M. Duparay explique pour les terminales SI ceux qui n'ont plus la spé. physique ont droit à 2 heures de physique dans leur EDT. Mme Madrange acquiesce.

Il rajoute que les collègues détachés au service informatique ont des heures de décharge pour s'occuper du parc info et du réseau. Mme Madrange explique que cela a été gardé à l'identique.

M. Méjean explique que l'EMC n'a pas à être une variable d'ajustement et que sa ventilation dans les disciplines est envisageable dans une logique de projets avec une cohérence pédagogique par filière ou par niveau d'enseignement.

M. Duparay demande si une réponse avait été donnée aux collègues de la section ST2S à propos du volume horaire réduit qui leur avait été affecté dans cette DGH. Mme Madrange répond que les crédits horaires concernés sont des heures de dédoublement et qu'ils peuvent être affectés sur d'autres dispositifs en fonction des choix effectués par l'établissement : la ventilation proposée permet ici de mettre en œuvre l'accompagnement éducatif. M. Méjean demande confirmation sur un point essentiel : les moyens en question relèvent-ils d'horaires statutaires de la filière ST2S, ou s'agit-il d'une sorte de marge pouvant être consacrée à des dédoublements ? Mme Madrange confirme qu'il ne s'agit pas d'horaires statutaires, et que l'établissement propose de supprimer ces dédoublements pour financer l'AP. Elle confirme toutefois que le dialogue reste ouvert avec les équipes pédagogiques à ce sujet.

*Vote : 11 contre  
2 abstentions  
5 pour.*

Vœu des représentants du personnel enseignant du LPO Jean-Moulin.

Les représentants des personnels dénoncent le fait que ne soient pas prises en compte, encore une fois, les difficultés du LPO Jean-Moulin de Béziers.

Cette année, de nouveau, les moyens d'enseignement affectés à l'établissement sont insuffisants.

Surtout, nous ne cessons de rappeler que nos élèves proviennent essentiellement de collèges REP, REP + (Krafft, Jean-Perrin, Paul-Riquet, Henri-IV) et ils ne bénéficient plus de l'accompagnement suffisant une fois au lycée. Ils sont souvent en grande difficulté, spécialement à la SEP. En effet, la dégradation des indicateurs sociaux va de pair avec une baisse tendancielle des résultats aux examens du CAP et Baccalauréat professionnel.

Nous avons besoin rapidement d'une dotation supplémentaire en heures postes, pour permettre à nos élèves de travailler dans des conditions acceptables et de réussir.

La mise en œuvre de la réforme du baccalauréat se heurte à d'importantes difficultés, avec l'explosion programmée des effectifs dans les groupes de spécialités à la rentrée 2020.

Enfin, nous avons perdu des postes au niveau des personnels de direction, au niveau des personnels administratifs, et de vie scolaire (CPE et AED). En dépit des audiences accordées par le rectorat, aucune décision concrète n'a été prise dans le sens d'une densification de l'équipe de direction et de la structure éducative de l'établissement.

Les enseignants et les personnels du LPO Jean-Moulin sont épuisés et ne peuvent vraisemblablement plus maintenir vivantes les valeurs de la République, élever le niveau scolaire de leurs élèves, éveiller leur appétence pour la scolarité, dans des classes et des groupes à si forts effectifs.

Malgré des difficultés locales, structurelles et des critères objectifs établis de longue date, nous déplorons de ne pas figurer parmi les lycées relevant de l'éducation prioritaire et demeurons extrêmement inquiets pour l'avenir.

Les enseignants présentent et lisent le vœu ci-dessus.

**Vote : 3 abstentions.**

- Lecture par M. le proviseur de la déclaration des personnels administratifs – Cf. document joint.

## Déclaration des personnels administratifs

*Conseil d'administration du 25/02/2020*

Nous, majorité des personnels administratifs des services financiers, avons initialement l'intention de déposer une motion dénonçant les conditions catastrophiques de travail dans nos services, essentiellement dues à des différents entre personnels, et demandant une réorganisation urgente de nos services face à la détresse psychologique de la plupart d'entre nous.

Suite à la prise de conscience de la Direction, certes tardivement, mais néanmoins réelle, de cette détresse, nous renonçons pour le moment au dépôt de cette motion et souhaitons faire confiance à l'équipe de direction pour mener à bien l'apaisement au sein de nos services.

Malgré la réunion de service du 06 février, réunion des plus violentes tant dans les propos que psychologiquement, pour chacun des personnels présents, dont 2 membres de l'équipe de direction, nous avons la volonté de nous investir pleinement dans cette nouvelle organisation afin qu'elle donne entière satisfaction à tous. Tout au long des 6 semaines qui nous séparent des prochaines vacances, nous ferons notre maximum afin que l'ensemble des services fonctionne au mieux, dans la limite néanmoins des possibilités de chacun.

Dans l'attente, nous tenons à remercier :

- l'ensemble de l'équipe de direction, qui a su, bien que forcée face à une situation devenue désastreuse, écouter nos propositions et mettre en place une nouvelle organisation permettant à chacun de travailler, nous l'espérons, plus sereinement, et plus particulièrement M. FÈVRE et Mme MADRANGE pour leur écoute et leur soutien ;
- les infirmières, pour leur écoute et leur professionnalisme, soignant trop souvent, chez nous, depuis des mois, les maux de l'esprit ;
- les enseignants, qui nous ont soutenu tout au long de notre démarche ;
- Madame PRIU, Psychologue du Rectorat, qui a accepté une mission d'analyse et de médiation demandée par la Direction quant aux dysfonctionnements de nos services ;
- l'ensemble de nos usagers, à savoir élèves, parents d'élèves et commensaux, qui ont eu à subir des désagréments non négligeables et qui, nous l'espérons, ne sont que du passé.

Nous souhaitons également rappeler que nos personnels de direction subissent de plein fouet des agressions constantes, en tentant de maintenir des relations cordiales entre les personnels au sein de l'ensemble des services. Ils subissent à longueur de journée nos doléances, que nous soyons personnels administratifs, enseignants, agents territoriaux, élèves ou parents d'élèves, sans que personne ne se soucie un temps soit peu de leurs conditions. N'oublions pas de tout faire également pour protéger nos personnels de direction afin qu'ils puissent poursuivre sereinement leurs missions.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au PV du présent CA.

---

**PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- *Séance du* : 25-2-2020  
- *N° de séance* : 3

---

**Chapitre : II**

**Travaux**

---

Mme Roqué rappelle qu'elle était présente le 12 novembre pour le CHS dans l'établissement. Elle rappelle l'ensemble des travaux déjà réalisés et déclare comprendre les désagréments occasionnés par ceux-ci. Elle rappelle que les moyens mis en œuvre pour réhabiliter ce lycée sont équivalents aux moyens pour créer un lycée neuf et tout en sachant que pour autant nous n'aurons pas réellement un lycée neuf.

12 millions d'euros ont été consacrés au bâtiment I et la livraison est toujours prévue pour septembre 2021.

Pour le bâtiment II, une programmation est en cours. M. Abadie déclare que nous avons le projet d'installer la partie hôtellerie dans ce futur bâtiment II afin de donner une nouvelle image au lycée et travailler en cohérence avec les sections APR.

Pour le bâtiment III des salles ont été réouvertes, et il est programmé des travaux d'isolation.

Elle rappelle que la Région a équipé le lycée de nouveaux ordinateurs, a réalisé les travaux d'acoustique, va installer des rideaux occultants.

Elle s'enquiert de la chaufferie à bois qui ne fonctionne toujours pas.

Elle conclut en répétant que M. Kamel Chibli et le Daasen ont répondu aux demandes, mais que la Région restait à l'écoute, tout particulièrement, du lycée Jean Moulin.

M. Antonelli au nom de la CGT dénonce l'inertie des services régionaux en faisant le constat de la dégradation continue du lycée qu'il aura subie depuis son arrivée en 1998 jusqu'à son départ à la retraite à la fin de cette année scolaire. Il indique également que les représentants de la Région devraient s'inquiéter dans la perspective des élections prévues en 2021.

Mme Roqué répond en rappelant l'importance des travaux engagés, rappelle aussi qu'elle et la Région sont conscientes des nuisances créées et aussi que les retards sont en partie aussi à imputer à la DRAC, enfin que le CR est attentif aux difficultés de cet établissement et que des réponses ont été engagées.

M. Abadie rappelle que la deuxième phase des travaux du bât I débute.

M. Merle en tant que représentant de la vie lycéenne interpelle Mme Roqué pour une aide financière afin de véhiculer les élèves lors du bal du lycée. Mme Roqué lui explique que ce n'est pas de sa compétence mais qu'elle va appuyer sa demande et qu'elle va le diriger vers les bonnes personnes.